

Gouvernance d'entreprise

Contrôle interne

Afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de ses opérations, de se conformer aux lois et autres règlements, et d'atteindre les objectifs énoncés dans la loi sur les institutions administratives indépendantes et l'Agence japonaise de coopération internationale, la JICA a mis en place une structure de gouvernance d'entreprise.

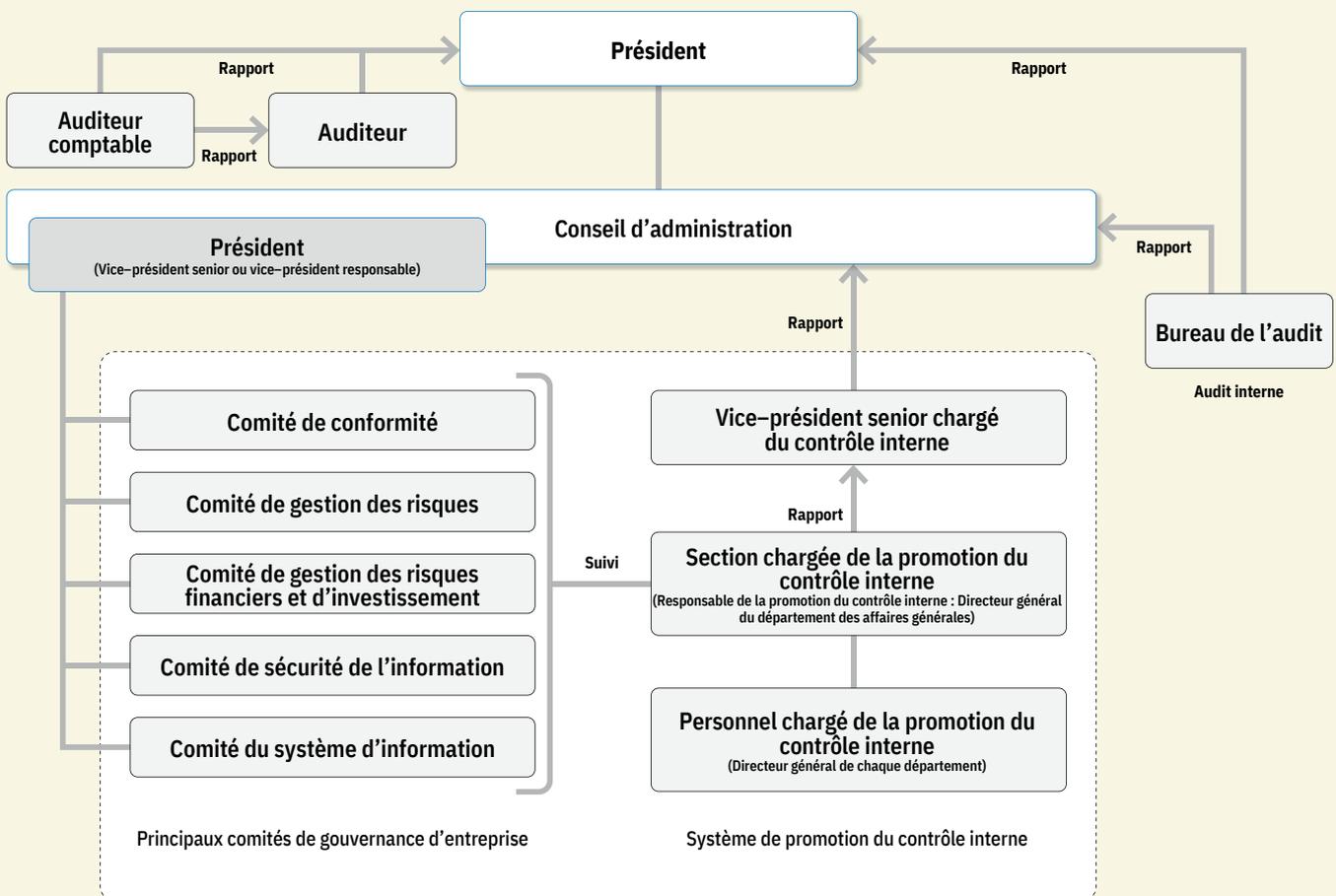
Concrètement, afin de promouvoir le contrôle interne tel que défini par la loi sur les règles générales des institutions administratives indépendantes, la JICA a établi un système de contrôle interne, dans lequel, sous l'autorité du président, qui représente la JICA et préside ses opérations, le vice-président senior chargé des affaires générales est responsable du contrôle interne avec le directeur général du département des affaires générales, qui est responsable de sa promotion au sein de l'organisation. Le processus de contrôle interne fait l'objet d'un suivi régulier, de rapports au conseil d'administration ainsi que de délibérations au sein de ce dernier.

La JICA a également créé le Bureau de l'audit en tant qu'entité indépendante qui effectue des audits internes pour assurer l'efficience et l'efficacité de ses opérations. Par ailleurs, la JICA reçoit des rapports d'auditeurs et d'auditeurs comptables, et maintient la qualité de sa gouvernance en assurant un suivi rigoureux des résultats de ces audits.

Dans le cadre de ses efforts de sensibilisation et de renforcement du contrôle interne, la JICA a élaboré des règles internes ainsi qu'une série de manuels pour établir des procédures opérationnelles normalisées. Elle a aussi compilé un document de référence intitulé « Contrôle interne de la JICA », mis à la disposition du public.

Pour les domaines importants du contrôle interne, la JICA a créé des comités qui délibèrent sur les questions liées et prennent les précautions nécessaires. La JICA a également établi des mécanismes de réception de rapports en interne et en externe pour détecter rapidement et prévenir la non-conformité aux règlements.

Gouvernance d'entreprise



Évaluation de la performance

Cadre de l'élaboration d'objectifs et de plans et d'évaluation de la performance

En vertu de la loi sur les règles générales des institutions administratives indépendantes, la JICA élabore son plan quinquennal à moyen terme et son plan annuel et s'appuie sur ces plans afin d'atteindre les objectifs à moyen terme fixés par les ministres compétents (le ministre des Affaires étrangères et d'autres ministres). La JICA procède également à des auto-évaluations à la fin de chaque exercice et de chaque période définie par le plan quinquennal à moyen terme. Grâce à ces efforts, la JICA vise un fonctionnement plus efficace et efficient des projets dans le cadre du cycle PFVA (planifier, faire, vérifier, agir).

Plus précisément, la JICA prépare des auto-évaluations sur sa performance opérationnelle annuelle, les compile dans un rapport de performance qui est soumis aux ministres compétents et publié. Les ministres évaluent le rapport et font part de leurs commentaires à la JICA avant de le publier. Ils peuvent demander à la JICA d'améliorer sa gestion opérationnelle sur la base des résultats de cette évaluation ministérielle. À la fin de chaque période à moyen terme, les ministres effectuent un examen global des activités et de l'organisation de la JICA, évaluent la nécessité de poursuivre chaque opération et de maintenir l'organisation, et prennent les mesures nécessaires pour intégrer ces décisions dans le prochain plan à moyen terme en fonction de ces résultats.

Simultanément, le Comité du système d'évaluation des institutions administratives indépendantes, sous l'autorité du ministère de l'Intérieur et des communications, donne son avis, le cas échéant, sur le contenu des objectifs à moyen terme, les évaluations à moyen terme réalisées par les ministres compétents, et sur les mesures à prendre à la fin d'une période à moyen terme, comme précisé dans le paragraphe précédent. Ce mécanisme garantit l'objectivité du système d'évaluation.

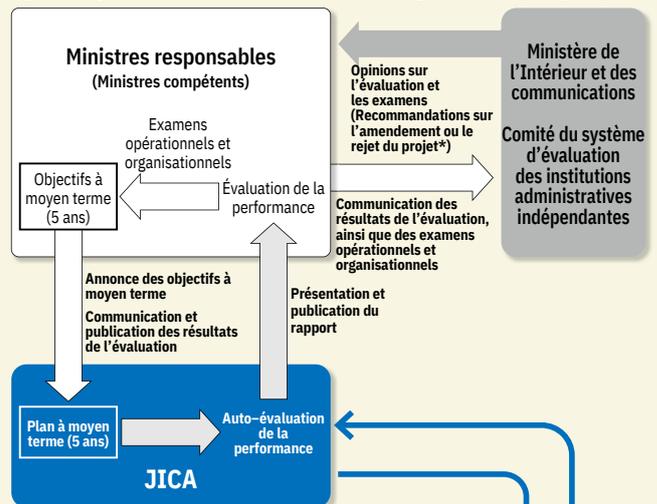
Résultats de l'évaluation de la performance pour l'exercice 2017

Dans le 4^e plan à moyen terme, la JICA a élaboré des plans basés sur la Charte de la coopération au développement et sur des cadres internationaux comme les objectifs de développement durable (ODD), portant sur des questions de développement telles que les infrastructures et la croissance économique, le développement centré sur l'humain, les valeurs universelles et la consolidation de la paix, et les enjeux mondiaux, parallèlement aux questions prioritaires régionales, aux partenariats avec divers acteurs et aux contributions aux discussions internationales. La JICA établit également des mesures détaillées pour renforcer ses fondations organisationnelles et opérationnelles, la sécurité et les contrôles internes dans le cadre de ce plan.

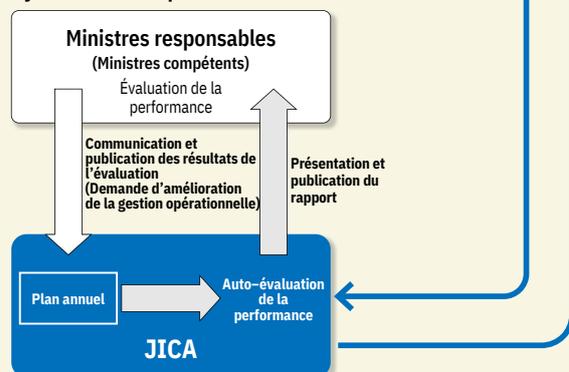
Les opérations de la JICA vers la réalisation du plan annuel de l'exercice 2017, première année du 4^e plan à moyen terme, ont été considérées comme atteignant dans l'ensemble les objectifs

Cadre de l'évaluation de la performance et de l'examen de la gestion opérationnelle

Cycle de planification et d'évaluation à moyen terme (cinq ans)



Cycle annuel de planification et d'évaluation



* Basées sur les évaluations des ministres. Les ministres peuvent recommander l'amélioration ou l'arrêt des opérations, ou demander à la JICA d'améliorer sa gestion opérationnelle.

définis par le plan à moyen terme. Les items pour lesquels la JICA a dépassé les cibles initiales de l'exercice 2017 sont présentés dans un tableau [→ page 82], avec les principaux résultats.

Cependant, en raison de problèmes liés à la gestion budgétaire, les performances de la JICA n'ont pas atteint les objectifs à moyen terme pour trois items. Pour l'item n° 11 (amélioration financière), l'évaluateur a mis l'accent sur la nécessité d'une révision en profondeur pouvant impliquer l'arrêt des opérations liées. Pour l'item n° 9 (développement des fondements organisationnels de la gestion des opérations stratégiques) et l'item n° 16 (renforcement du contrôle interne), l'évaluateur a considéré qu'une amélioration était nécessaire. Avec ces évaluations en tête, la JICA travaille au renforcement drastique de sa gestion budgétaire. Cela comprend l'établissement du Bureau de la gestion budgétaire, le renforcement de la gouvernance par l'intermédiaire du conseil d'administration, et l'amélioration des systèmes de comptabilité et de gestion opérationnelle.

Aperçu des résultats de l'évaluation de la performance pour l'exercice 2017 (Items notés S et A)¹

Item (n°)	Principaux résultats
Note S (Items ayant produit des résultats remarquables qui ont dépassé les objectifs initiaux)	
Partager des valeurs universelles et réaliser une société pacifique et sûre (n° 3)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Premier code civil unifié en Asie du Sud, au Népal ■ Aide complète comprenant plusieurs secteurs, notamment la santé, l'eau et les infrastructures, aux personnes évacuées de l'État de Rakhine, au Myanmar ■ Accueil de réfugiés syriens dans le cadre du programme d'accueil d'étudiants étrangers au Japon
Note A (Items ayant produit des résultats qui ont dépassé les objectifs initiaux)	
Promouvoir un développement centré sur l'être humain pour soutenir des conditions de vie fondamentales (n° 2)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contribution à l'adoption de la déclaration de Tokyo sur la CSU² ■ Contribution à l'amélioration des indicateurs de santé tels que le taux d'examen prénatal et le taux de suivi des nouveau-nés pour l'objectif de développement durable (ODD) n° 3 ■ Promotion de l'initiative pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique (IFNA)
Construire une communauté internationale durable et résiliente en relevant les défis mondiaux (n° 4)	<ul style="list-style-type: none"> ■ La JICA devient la première entité japonaise accréditée par le Fonds vert pour le climat ■ La JICA reçoit le Prix Sasakawa des Nations unies pour la prévention des catastrophes ; promotion de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe auprès de la communauté internationale
Questions prioritaires régionales (n° 5)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Promotion du développement des corridors économiques est-ouest et sud en Asie du Sud-Est, notamment par l'amélioration des réseaux physiques de distribution et l'introduction de systèmes de douanes électroniques ■ Contribution à la réalisation des promesses prises par le gouvernement japonais pour la cinquième conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD V) et l'initiative ABE pour l'éducation commerciale des jeunes Africains
Répondre aux problèmes de développement à travers des partenariats avec le secteur privé et d'autres partenaires (n° 6)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contribution au développement international des entreprises japonaises à travers des programmes de partenariat avec le secteur privé ■ Promotion de la résolution des problèmes des pays en développement par des technologies innovantes : création d'un quota d'avancées technologiques pour le développement des infrastructures, et d'un quota pour le développement des grappes industrielles à l'étranger
Renforcer les liens entre les divers partenaires de développement et les régions en développement, et augmenter le nombre de partenaires de développement (n° 7)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Établissement de la plateforme des ODD du Kansai ■ Aide capitalisant sur l'expertise et l'expérience des gouvernements locaux, des ONG, etc., notamment pour l'établissement d'une loi sur la protection des enfants en Mongolie, première en son genre en Asie de l'Est
Renforcer les bases de la mise en œuvre opérationnelle (n° 8)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Publication de la série <i>Project History</i>,³ notamment d'un ouvrage sur la construction du métro de Delhi, en Inde ■ Réponses au séisme au Mexique, aux pluies torrentielles au Sri Lanka, etc.
Contribution proactive aux discussions internationales et renforcement des partenariats avec les organisations internationales, les donateurs bilatéraux, et autres (n° 14)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Recherches conjointes avec des think tanks travaillant sur le développement international : la Brookings Institution et le Center for Strategic and International Studies, aux États-Unis ■ Contribution aux discussions internationales sur la CSU, la nutrition, les réfugiés, etc.
Planification du personnel (n° 17)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aide à la création d'un environnement où des personnes diverses peuvent exploiter pleinement leur potentiel, conformément au plan d'action en appui au développement de la prochaine génération et à la participation active des femmes au travail ■ Amélioration globale du cadre de travail et des systèmes de travail spécifiques, notamment par l'introduction de diverses formes de télétravail

1. Les détails des évaluations de la performance de la JICA par les ministres compétents, notamment celles de l'exercice 2017, sont disponibles sur le site internet du ministère des Affaires étrangères.

2. La couverture santé universelle (CSU) « consiste à veiller à ce que l'ensemble de la population ait accès aux services préventifs, curatifs, palliatifs, de réadaptation et de promotion de la santé dont elle a besoin et à ce que ces services soient de qualité suffisante pour être efficaces, sans que leur coût n'entraîne des difficultés financières pour les usagers ».

3. Série d'ouvrages mêlant une analyse des activités et des résultats d'anciens programmes ou de projets de la JICA avec des entretiens et des anecdotes.

Conformité et gestion des risques

Politique de conformité de la JICA

- (1) La JICA doit améliorer la transparence et l'équité de ses opérations et activités financières afin de renforcer la confiance du public.
- (2) La JICA doit contribuer au développement viable de la communauté internationale grâce à l'aide au développement afin de renforcer la confiance de la communauté internationale.
- (3) La JICA doit répondre aux besoins des régions en développement et fournir des services de qualité de manière flexible et rapide.
- (4) La JICA doit prendre en compte l'environnement naturel et social lors de la conduite de ses opérations.
- (5) La JICA doit communiquer avec les différents niveaux de la société et entretenir une culture organisationnelle de la transparence.

Cadre de conformité et gestion des risques

En tant qu'institution administrative publique, la JICA est chargée d'une mission de service public et assume de lourdes responsabilités sociales. Pour assumer cette responsabilité sociale tout en répondant aux attentes du public japonais et de la communauté internationale, et en tenant compte des évolutions de l'environnement dans lequel s'inscrit le Japon, il est de plus en plus important d'assurer la transparence et l'équité de la gestion opérationnelle de la JICA conformément aux lois, règlements internes et normes sociales. Il est en outre essentiel de disposer d'un système de conformité pour assurer une gestion opérationnelle appropriée. Dans cette optique, la JICA a défini des lignes de conduite dans le cadre de ses politiques de conformité.

La conformité est l'un des objectifs du contrôle interne. Afin de faire respecter la conformité, un système de signalement des incidents et des systèmes de lanceurs d'alerte en interne et en externe ont été mis en place par la JICA pour prévenir les infractions aux lois et règlements internes, garantir une réponse rapide et appropriée aux infractions, et empêcher qu'elles ne se reproduisent. La JICA travaille également à la prévention de la fraude et de la corruption pour éviter les pots-de-vin et autres actes inacceptables identifiés dans les projets financés par la JICA. La JICA distribue en outre un manuel de conformité à tous ses dirigeants et employés. Le manuel explique de manière organisée et systématique les politiques de conformité, les lois, les règles et les exigences sociales qui doivent être respectées. Il sert de guide sur le comportement à observer par tous les dirigeants et employés.

Afin d'examiner les questions liées à la conformité, le Comité de

conformité, présidé par le vice-président exécutif senior, se réunit régulièrement et examine toute infraction potentielle aux lois et règlements internes.

L'identification et l'évaluation des risques sont des éléments fondamentaux du contrôle interne. La JICA définit les risques comme des facteurs qui constitueront des obstacles à ses opérations. Pour réaliser les objectifs organisationnels et les plans, tels que les plans à moyen terme, d'une manière efficace et efficiente, la JICA utilise des systèmes de gestion des risques et elle identifie et évalue les risques de manière à assurer le bon déroulement de ses projets.

Tous les départements de la JICA examinent et évaluent chaque année les risques liés à leurs opérations. Sur cette base, la JICA classe les risques majeurs potentiels pour sa gestion et ses opérations. Les risques majeurs importants sont identifiés, discutés et confirmés par le Comité de gestion des risques et le conseil d'administration. Les mesures contre chaque risque sont discutées et examinées afin de renforcer les réponses organisationnelles.

Activités de l'exercice 2018

La JICA a continué de répondre aux cas présentés par le Bureau de consultation anticorruption, renforcé lors de l'exercice 2014, ainsi que par les systèmes de lanceurs d'alerte en interne et en externe. Dans le cadre de ses efforts pour créer un environnement décourageant les demandes inappropriées de gouvernements et d'agences d'exécution homologues, la JICA aide ces derniers à développer leurs capacités de prévention de la corruption et à renforcer leur gouvernance à travers des formations et des projets de coopération technique.

La JICA a amélioré son système d'exclusion des entreprises coupables de corruption ou de fraude des contrats liés à un projet d'APD ou de suspension temporaire de leur éligibilité à de tels contrats pendant une certaine période. Grâce à ces améliorations, la JICA peut dorénavant prendre des mesures efficaces pour les cas impliquant des sociétés avec lesquelles elle travaille ou pour des activités de corruption et de fraude à l'étranger.

La JICA a également organisé des sessions de formation et des séminaires pour sensibiliser son personnel et le personnel sous contrat à la conformité et prévenir la récurrence des fraudes. De plus, la JICA a renforcé ses mesures de réduction des risques par une auto-évaluation au niveau de ses départements ainsi que par l'examen des risques majeurs au niveau organisationnel.

Gestion des risques financiers de la coopération pour le financement et les investissements

Les opérations de la coopération pour le financement et les investissements comportent certains risques, notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque opérationnel. La nature ainsi que l'étendue des risques et les moyens de les traiter diffèrent, selon qu'ils sont liés aux opérations de la JICA ou d'institutions financières privées. Néanmoins, il est essentiel que la JICA dispose, comme les institutions financières, d'outils appropriés de gestion des risques. Conformément à la tendance mondiale qui place la gestion des risques au cœur du fonctionnement des institutions financières et des organismes de réglementation, la JICA améliore constamment son système de gestion des risques de la coopération pour le financement et les investissements.

Concrètement, la gestion des risques de la coopération pour le financement et les investissements est considérée comme une question de gestion qui doit être abordée de façon systématique par l'organisation dans son ensemble. La JICA a donc adopté une politique de gestion des risques lui permettant d'identifier, de mesurer et de contrôler les divers risques auxquels ses opérations sont exposées. L'objectif de cette politique est d'assurer des opérations saines et efficaces et d'obtenir un rendement proportionnel à la prise de risques. La JICA a établi le Comité de gestion des risques pour le compte de financement et d'investissement afin d'examiner les questions importantes liées à la gestion intégrée des risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit se réfère aux pertes potentielles liées aux difficultés ou à l'impossibilité de recouvrer une créance résultant de la mauvaise situation financière de l'emprunteur. L'activité principale de la coopération pour le financement et les investissements consiste à octroyer des prêts. Par conséquent, la gestion du risque de crédit constitue une part importante de la gestion des risques de la JICA. Le risque souverain représente une part considérable du risque de crédit qui pèse sur les opérations de prêt d'APD. La JICA, en tant que bailleur de fonds, évalue le risque souverain en exploitant pleinement les informations acquises auprès des gouvernements et des autorités concernées du pays bénéficiaire, des institutions multilatérales comme le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, d'autres organismes donateurs régionaux et bilatéraux, et des institutions financières privées dans les pays développés. Pour le financement des investissements du secteur privé (PSIF), la JICA évalue le risque associé à l'entité privée ainsi que le risque pays et le risque de change.

1. Système de notation du crédit

La JICA a établi, dans le cadre de ses procédures opérationnelles, un système de notation du crédit pour l'ensemble des emprunteurs. La notation du crédit, en tant que pierre angulaire de la gestion du risque de crédit, est utilisée pour évaluer les crédits individuels,

calculer les provisions pour pertes sur prêts et quantifier le risque financier. La notation du crédit se divise en deux catégories : les emprunteurs souverains et les emprunteurs non souverains. Un système de notation différent est utilisé pour chacune de ces catégories. Les notations sont révisées dès que nécessaire.

2. Auto-évaluation du portefeuille d'actifs

Pour gérer le risque de crédit, il est important de mener des évaluations du portefeuille de prêts et d'effectuer de manière adéquate et opportune les provisions en cas d'annulation ou de pertes sur prêts. En se basant sur le manuel d'inspection financière préparé par l'Agence japonaise des services financiers, la JICA a établi des règles internes d'évaluation. Pour assurer une évaluation fiable, le processus comprend deux étapes, la première est menée par les départements chargés des prêts et des investissements, tandis que la deuxième étape est prise en charge par le département d'analyse du risque de crédit. Une bonne compréhension de la qualité des actifs est essentielle pour maintenir la solidité financière et garantir la transparence de la JICA.

3. Quantifier le risque de crédit

Parallèlement à la gestion du risque de crédit individuel, la JICA s'efforce de quantifier les risques de crédit dans une perspective d'évaluation globale du risque de son portefeuille de prêts. Pour cela, il est important de prendre en compte les caractéristiques du portefeuille de la JICA, qui contient une part significative de prêts à long terme et de prêts souverains à des pays en développement ou émergents. Par ailleurs, la JICA prend en compte les mécanismes de garantie des actifs, notamment ceux du Club de Paris, un cadre unique de gestion de la dette par les pays créanciers. En intégrant ces facteurs dans le modèle de quantification du risque de crédit, la JICA mesure le risque de crédit et utilise les résultats pour le contrôle interne de l'Agence.

Risque de marché

Le risque de marché fait référence aux pertes potentielles provoquées par une évolution de la valeur des actifs et des dettes dues aux fluctuations des taux de change et/ou des taux d'intérêt.

La JICA assume un risque inhérent à la nature de ses activités financières qui sont conduites sur de longues durées et à des taux d'intérêt fixes. À cet égard, la JICA renforce ses capacités d'absorption du risque de taux d'intérêt par injection de capitaux provenant du budget du compte général du gouvernement japonais.

De plus, les contrats d'échange de taux d'intérêt sont exclusivement mis en œuvre dans le but de couvrir le risque de taux d'intérêt. Afin de contrôler le risque de contrepartie lors des échanges de taux d'intérêt, la valeur de marché des transactions et la solvabilité de chaque contrepartie sont constamment évaluées, et le prêt est couvert par un collatéral si nécessaire.

La JICA supporte un risque de change lors de la conversion des prêts en devises étrangères pour le PSIF et des prêts d'APD avec

une option de conversion monétaire, en émettant des obligations libellées en devises étrangères, des swaps de devises, etc.

De plus, lorsque des investissements en devises étrangères sont effectués dans le cadre du PSIF, le montant des investissements est exposé au risque de change. La JICA gère ce risque à travers la surveillance régulière et constante des fluctuations du taux de change de la devise du pays dans lequel se trouve la contrepartie.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité fait référence au risque de difficultés de mobilisation de fonds lié à la détérioration du crédit de la JICA ou à une augmentation importante et imprévue des dépenses ou une diminution importante et imprévue des recettes.

La JICA prend de nombreuses mesures pour éviter le risque de

liquidité dans la gestion de son flux de trésorerie. Cela comprend des efforts de diversification des sources de financement telles que les obligations émises par l'Agence et les emprunts contractés via le programme budgétaire d'investissements et de prêts.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel fait référence aux pertes potentielles dues à une défaillance des systèmes ou des procédures de travail, à des activités du personnel ou à d'autres événements externes. Pour la JICA, cela recouvre plus précisément le risque lié à ses opérations, aux systèmes ou aux fautes commises en interne ou en externe. La JICA gère le risque opérationnel dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir sa politique de conformité.

Gestion de la sécurité et de la sûreté

La JICA s'engage pour la sécurité de ses partenaires de coopération internationale afin d'assurer le bon déroulement de ses opérations sur le terrain. Depuis l'attaque terroriste de Dhaka et l'évacuation du personnel lié à la JICA au Soudan du Sud, en juillet 2016, la JICA renforce ses mesures de sécurité conformément au « Rapport final du Conseil sur les mesures de sécurité pour les projets de coopération internationale ». Ce rapport a été compilé par le ministère des Affaires étrangères du Japon et la JICA en se basant sur les demandes d'entreprises et d'organisations partenaires.

À partir de ces mesures de sécurité renforcées, la JICA a publié en novembre 2017 la « Déclaration de la JICA sur les mesures de sécurité », axée autour de trois politiques clés. En se basant sur ces trois piliers, la JICA prend diverses mesures pour assurer la sécurité de ses partenaires de coopération internationale.

- 1. Sensibiliser à la gestion de crise pour prévenir toute menace.**
Éviter les zones dangereuses lorsque les niveaux de menace sont élevés.
- 2. Renforcer les capacités de protection sur les aspects physiques et non physiques.**
Se préparer aux menaces imminentes.
- 3. Réagir rapidement et avec bon sens en cas d'urgence.**
Rester calme en toutes circonstances.

1. Sensibiliser à la gestion de crise pour prévenir toute menace

Mener des analyses à travers la collecte et l'intégration d'informations, et appliquer les résultats aux mesures de sécurité de la JICA

La JICA s'efforce de collecter et d'analyser continuellement des informations sur la sécurité afin de s'adapter aux évolutions dans ce

domaine, notamment face au terrorisme international. La fourniture rapide et adaptée d'informations récentes, d'instructions claires et d'alertes permet aux partenaires de la JICA sur le terrain d'éviter les situations dangereuses. La JICA passe ainsi des contrats avec des experts tels que des consultants et des conseillers en sécurité externes pour obtenir divers types d'informations et renforcer ses capacités d'analyse et de gestion de crise. La JICA renforce également la collaboration avec des organisations internationales sur le terrain par le partage d'informations et des échanges quotidiens. L'information ainsi collectée constitue une base pour évaluer le niveau de menace sur les sites de projets et élaborer les mesures de sécurité (réglementation sur les voyages à l'étranger et code de conduite) pour chaque pays.

Renforcement des capacités de communication externe pour la gestion de la sécurité et de la sûreté

Pour assurer la sécurité de ses partenaires, la JICA établit des mesures de sécurité (réglementation sur les voyages à l'étranger et code de conduite) à suivre durant leur voyage et leur séjour, et elle révisé ces mesures en fonction des évolutions de la situation sécuritaire.

En novembre 2018, la JICA a pris des dispositions de manière à ce qu'un large éventail de partenaires de coopération internationale, notamment les entreprises et organisations, puissent consulter – sur la page dédiée aux mesures de sécurité de son site internet – non seulement les mesures de sécurité pour chaque pays, mais aussi des manuels de sécurité et des conseils de voyage pour chaque région et pays.

2. Renforcer les capacités de protection sur les aspects physiques et non physiques

Renforcer la sécurité des bureaux à l'étranger

Pour faire face à une détérioration rapide de la sécurité ou à une situation d'urgence, la JICA continue de travailler au renforcement

de la sécurité de ses bureaux et logements à l'étranger.

Lors de l'exercice 2018, la JICA a élaboré des mesures de sécurité pour chaque projet dès le stade de la formulation en référant les informations selon le niveau de menace et le type de projet, tout en établissant un système d'évaluation. Parallèlement, des missions de sécurité ont été envoyées pour examiner les mesures de sécurité prises sur les sites de projets en cours dans 23 pays.

Formation sur la sécurité au Japon et à l'étranger pour les partenaires de coopération internationale

Lors de l'exercice 2018, la JICA a proposé diverses formations à des entreprises et organisations partenaires engagées dans la coopération internationale. Les formations spécifiques comprenaient des conférences sur les tendances récentes en matière de criminalité et de terrorisme, ainsi que des formations pratiques d'autodéfense pour faire face aux risques sécuritaires. La JICA a également commencé à proposer des formations aux chargés de sécurité des entreprises et organisations partenaires. Elle a organisé des formations de ce type à Tokyo et dans six autres villes japonaises. Pour l'exercice 2019, la JICA a l'intention de présenter du matériel pédagogique sur son site internet, notamment des vidéos et des tests de connaissances. Depuis 2003, la JICA travaille avec le eCentre du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) basé à Bangkok, en Thaïlande, pour proposer des formations d'autodéfense et de gestion des risques de sécurité.

Formations sur la sécurité de l'exercice 2018

Type de séminaire et de formation	Nombre de séminaires/ formations ou de pays hôtes	Nombre de participants et de vues
Conférences (au Japon)	33	1 016 participants
Formations pratiques (au Japon)	12	372 participants
Formations pratiques (à l'étranger)	13 pays	530 participants
Total	—	1 918 participants
Webinaires	—	3 561 vues



Bangladesh : Formation sur la sécurité sur un site de projet

3. Réagir rapidement et avec bon sens en cas d'urgence Préparation et formation en cas d'urgence

En cas d'urgence, il est crucial de répondre de manière appropriée à différentes situations avec les partenaires de la JICA. Des exercices de contact d'urgence ont donc lieu dans tous les bureaux à l'étranger afin de garantir la fourniture systématique d'informations aux partenaires de la JICA et de prendre les mesures appropriées, notamment pour confirmer la sécurité en cas d'urgence ou de catastrophes.

Lors de l'exercice 2018, la JICA a organisé des exercices théoriques et des simulations afin de préparer ses bureaux à l'étranger et les départements concernés de son siège aux situations d'urgence internationale. Par ailleurs, la JICA a mené des formations aux évacuations au Soudan du Sud, où elle a repris l'intégralité de ses activités. Cette formation est conçue pour préparer les participants à agir de manière rapide et appropriée en cas d'urgence.

En se basant sur les enseignements tirés de ces formations, la JICA a révisé son manuel d'intervention d'urgence pour renforcer les processus de contact d'urgence. La JICA a augmenté le nombre de responsables de la gestion de la sécurité dans les pays à haut risque, ce qui devrait renforcer la sensibilisation au risque et la gestion de la sécurité lors des opérations de terrain.

Sensibilisation des partenaires à la gestion de crise

Parallèlement au renforcement des mesures de sécurité, la JICA fournit des conseils et sensibilise ses partenaires à la sécurité à travers des séances d'information avant le départ, l'envoi de missions de conseil sur la sécurité dans certains pays et l'organisation de séminaires sur la sécurité pour les partenaires qui travaillent sur le terrain. Le siège de la JICA a un système d'alerte 24 heures sur 24 pour recevoir et traiter les appels urgents de l'étranger et prendre rapidement les mesures qui s'imposent. De plus, un accent particulier est mis sur les partenaires de la JICA travaillant pour la consolidation de la paix ou la reconstruction dans des pays à haut risque. La JICA fournit de manière continue des informations à jour sur la sécurité et des alertes afin de se conformer strictement au code de conduite et garantir leur sécurité. La JICA renforce également les mesures de protection en se basant sur leur environnement.

Sécurité de l'information et protection des données personnelles

La JICA s'est engagée de longue date à veiller à la sécurité de l'information et à la protection des données personnelles en élaborant des règlements internes sur la sécurité de l'information et la protection des données personnelles.

La JICA a renforcé sa structure interne pour la sécurité de l'information. En avril 2017, elle a entièrement révisé le règlement de gestion de la sécurité de l'information et le règlement administratif sur la gestion de la sécurité de l'information afin de se conformer aux normes communes de mesures de sécurité de l'information pour les agences gouvernementales prévues par la loi fondamentale sur la cybersécurité. En 2018, la JICA a révisé un ensemble de règlements semi-internes et pris d'autres mesures pertinentes.

En 2018, elle a également renforcé la protection des données personnelles. En décembre, la JICA a révisé ses règlements

sur la protection des données personnelles pour se conformer au règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne, entré en vigueur en mai 2018, et aux Lignes directrices sur les mesures de gestion des données personnelles détenues par les institutions administratives indépendantes, etc., publiées en octobre 2018 par le directeur général du Bureau de la gestion administrative au sein du ministère de l'Intérieur et des communications.

Aujourd'hui, il existe un besoin croissant de sécurité de l'information et de protection des données personnelles plus strictes. La JICA prend diverses mesures pour répondre à ce besoin, notamment (1) en organisant des exercices et des formations pour son personnel, (2) en mettant les informations pertinentes à jour et en alertant son personnel, et (3) en établissant et formant des équipes d'intervention en cas d'incident de sécurité informatique.

Diffusion de l'information

Conformément à la loi sur l'accès aux informations détenues par les institutions administratives indépendantes, la JICA, via son site internet et d'autres moyens, donne accès aux informations suivantes :

Informations sur l'organisation

Objectifs, aperçu des opérations, relations avec les programmes du gouvernement japonais ; aperçu de l'organisation ; lois et règlements ; salaires et pensions de retraite des membres du conseil d'administration ; salaires et pensions de retraite du personnel ; plan de continuité des activités ; etc.

Informations sur les opérations

Rapports d'activité ; rapports d'évaluation de la performance ; objectifs à moyen terme ; plans à moyen terme, plans annuels ; etc.

Informations financières

États financiers ; etc.

Informations sur les évaluations et audits de l'organisation, les opérations et les finances

Documents d'évaluation des performances ; évaluations administratives et rapports d'audit ; rapports d'audit comptable ; etc.

Informations sur les marchés publics et les contrats

Informations relatives aux contrats non concurrentiels négociés ; liste des appels d'offres ; etc.

Informations sur les entités liées

Bénéficiaires des activités de financement ; statut des entreprises d'intérêt public liées ; etc.

Plus d'informations

Veillez consulter le site internet de la JICA pour plus de détails.

Informations relatives à la diffusion

→ Page d'accueil du [site internet de la JICA](#)

→ Diffusion de l'information

<https://www.jica.go.jp/disc/index.html> (uniquement en japonais)

Informations relatives à la protection des données personnelles

→ Page d'accueil du [site internet de la JICA](#)

→ Politique de confidentialité

<https://www.jica.go.jp/french/policy/index.html>

Efforts pour améliorer la gestion de l'organisation et des opérations

Sur la base des objectifs et du plan à moyen terme, la JICA travaille à améliorer la gestion de l'organisation et des opérations. La JICA a accordé la priorité au développement des fondements organisationnels de la gestion des opérations stratégiques et à l'optimisation et la rationalisation des opérations administratives.

Développement des fondements organisationnels de la gestion des opérations stratégiques

La JICA a revu la structure organisationnelle de son siège afin de promouvoir les investissements dans des infrastructures de qualité et renforcer sa gestion budgétaire. La JICA a centralisé dans l'immeuble Takebashi ses activités visant à intensifier la coopération avec divers partenaires nationaux tels que les entreprises privées, les gouvernements locaux et les organisations à but non lucratif. Le département des partenariats et du financement du secteur privé et le département de la stratégie intérieure et des partenariats ont été déplacés dans ce bâtiment disposant d'un accès direct aux quartiers des affaires voisins.

Optimisation et rationalisation des opérations administratives

La JICA s'efforce de rationaliser ses opérations administratives pour répondre aux attentes nationales et internationales vis-à-vis de l'APD du Japon. À cette fin, la JICA s'est concentrée sur la réduction des dépenses fixes, l'optimisation des dépenses de personnel, la rationalisation des actifs et l'amélioration des procédures d'achat.

Les efforts entrepris par la JICA durant l'exercice 2018 étaient centrés sur les procédures d'achat, notamment (1) la préparation de documents de référence pour les procédures d'achat dans ses bureaux au Japon et à l'étranger, (2) la fourniture de formations et de soutien du siège, et (3) l'assouplissement significatif des restrictions à l'éligibilité aux appels d'offres pour les personnes et les entreprises étrangères afin de renforcer la compétitivité des marchés publics.

Efforts pour améliorer l'environnement mondial

En tant que membre de la communauté internationale, la JICA s'engage à répondre aux problèmes environnementaux dans une perspective de développement durable afin de préserver l'environnement mondial des humains et de toute autre forme de vie. En 2004, la JICA a annoncé sa politique environnementale et obtenu la certification ISO 14001, un système de gestion environnemental (SGE) normalisé au niveau international. En 2013, la JICA a établi son propre SGE pour répondre de manière plus appropriée et flexible à divers problèmes et règlements environnementaux.

Politique environnementale de la JICA

Conformément à la loi sur les règles générales de l'Agence japonaise de coopération internationale, la mission de la JICA est de « promouvoir la coopération internationale et le développement durable du Japon et de la situation socio-économique internationale en contribuant au développement ou à la reconstruction de l'économie et de la société, ou à la stabilité économique des régions en développement », en particulier pour la protection de l'environnement mondial conformément aux lois et règlements environnementaux. En outre, afin de prévenir et de réduire les incidences négatives des activités de la JICA sur l'environnement, la JICA utilisera un système de gestion de l'environnement et travaillera constamment à son amélioration.

Le système sera basé sur les politiques suivantes :

1. Promotion de mesures environnementales à travers des activités de coopération internationale

En se basant sur les politiques d'aide publique au développement (APD) du gouvernement japonais, la JICA encouragera les activités de coopération dans le domaine de la protection et de l'amélioration de l'environnement.

2. Promotion des activités de sensibilisation générale à l'environnement

Afin de sensibiliser le public, la JICA collecte des informations sur les questions environnementales.

3. Promotion des activités respectueuses de l'environnement dans les bureaux et installations de la JICA

La JICA promeut des programmes environnementaux visant à réduire tout impact négatif causé par ses activités dans toutes ses installations.

4. Respect des lois et règlements environnementaux

La JICA respecte systématiquement les lois et règlements environnementaux pertinents.

Pour plus d'informations sur les autres activités, veuillez consulter le site internet suivant : [Site internet de la JICA](https://www.jica.go.jp/english/our_work/social_environmental/index.html)
https://www.jica.go.jp/english/our_work/social_environmental/index.html